

Madame, Monsieur,

Par courrier du 27 avril 2021 (2021/FD/BM/BS/mo/c29), le Ministre du Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous communiquait la publication au moniteur belge du décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française (M.B. du 19 mars 2021), dit « **décret WBFin 2** », lequel s'applique à votre organisme.

Le présent courriel vise à vous informer des nouvelles dispositions d'application que le Gouvernement de la FWB a pris récemment et qui encadreront l'élaboration des budgets 2023 (Voir Newsletter 001 ci-annexée). La date exacte de transmission du budget initial 2023 vous sera précisée dès adoption par le Gouvernement de la circulaire budgétaire concernée.

Ce courriel vise également à vous annoncer la création d'une page web reprenant l'ensemble des informations nécessaires (décret WBFin 2, arrêtés d'application, FAQ, etc.) à l'adresse suivante : <https://cif-walcom.be/fr/fwb-wbfin2/>

Vous pourrez également retrouver l'ensemble de ces informations sur le Sharepoint de la CIF auquel vous avez accès : <https://cellulefin.sharepoint.com/:f:/s/PerimetreFWB/Eoq77m9jKv5Eg-mBGecNVucBIPbBo6DUNPAGvswSKkrcfA?e=dXrl7H>

Vos questions peuvent également être envoyées à l'adresse suivante : [bastien.scoreneau@gov.cfwb.be](mailto:bastien.scoreneau@gov.cfwb.be).

Bien cordialement,

Pour la CIF,  
Gregory DIDIER



Gregory DIDIER  
Analyste Financier  
Cellule d'informations financières  
Avenue Comte de Smet de Nayer  
14  
B-5000 Namur  
Tel. +32 (0)81 320 243 - GSM. +32  
(0)486 201 443  
[cif-walcom.be](https://cif-walcom.be) - [RGPD CIF](#)